



Outil d'aide à l'évaluation des épreuves professionnelles

# Préparation à l'attribution des notes d'examen

En raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnel, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire sont adaptés.

Les textes réglementaires relatifs à la délivrance des diplômes professionnels ont été publiés le 4 juin au journal officiel.

Ce diaporama a pour objectif de vous aider à la notation des candidats pour les épreuves d'examen de la filière alimentation.

# Épreuves à évaluer voir tableaux synoptiques



## ▶ BAC PRO BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR ET BAC PRO BOULANGER-PÂTISSIER

- E1 Épreuve technologique et scientifique
- E2 Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu Professionnel
- E3 Épreuve de gestion appliquée ( E31 EEJM /E32 Projet professionnel/ E33 - Mathématiques)

## ▶ BEP BOUCHER CHARCUTIER

- E1 Technologie professionnelle, sciences appliquées et environnement de l'entreprise
- E2 Préparation et fabrication de viandes de boucherie et produits de charcuterie

## ▶ CAP BOUCHER ET CAP PATISSIER

- EP1 approvisionnement, organisation, environnement professionnel
- EP2 fabrication

## ▶ CAP BOULANGER

- EP1 technologie professionnelle sciences appliquées et gestion appliquée
- EP2 Production

## ▶ MENTION COMPLEMENTAIRE EMPLOYE TRAITEUR

- EP1 Pratique professionnelle
- ET1 Technologie professionnelle
- ET2 Sciences appliquées à la nutrition et à l'hygiène
- ET3 Connaissance de l'entreprise traiteur

# PRINCIPES EXCEPTIONNELS D'ÉVALUATION POUR LA DÉTERMINATION PAR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DES PROPOSITIONS DE NOTES AU JURY « SESSION 2020 »

Les principes varient en fonction de la nature des unités certificatives et des modalités d'évaluation des épreuves :

- La totalité des situations d'évaluation du contrôle en cours de formation a eu lieu ;
- Seule une situation d'évaluation a pu avoir lieu avant la fermeture des établissements, alors qu'il est prévu au moins deux situations d'évaluation au référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme concernée ;
- l'unité visée est une unité d'enseignement général ;
- l'unité visée est une unité professionnelle ;
- l'unité visée intègre des activités pratiques ;
- l'unité visée intègre la réalisation d'un projet.

# La totalité des situations d'évaluation du contrôle en cours de formation a eu lieu

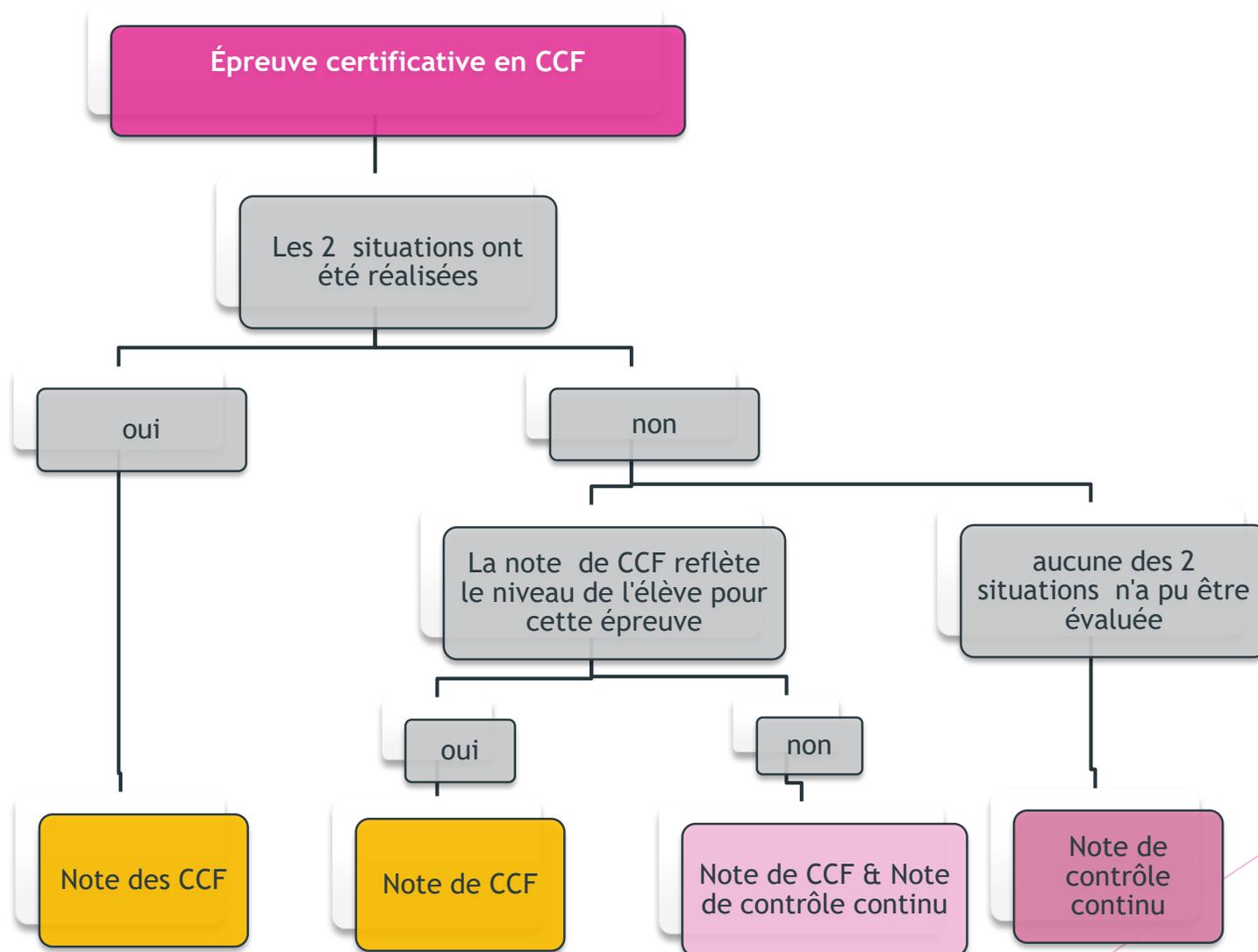
si la totalité des situations d'évaluation du contrôle en cours de formation a eu lieu avant la fermeture des établissements, il est établi une proposition de note à partir de ces situations d'évaluation. Cette proposition de note est retranscrite sur le livret scolaire, le livret de formation ou dossier de contrôle continu.

## Seule une situation d'évaluation en CCF a pu avoir lieu

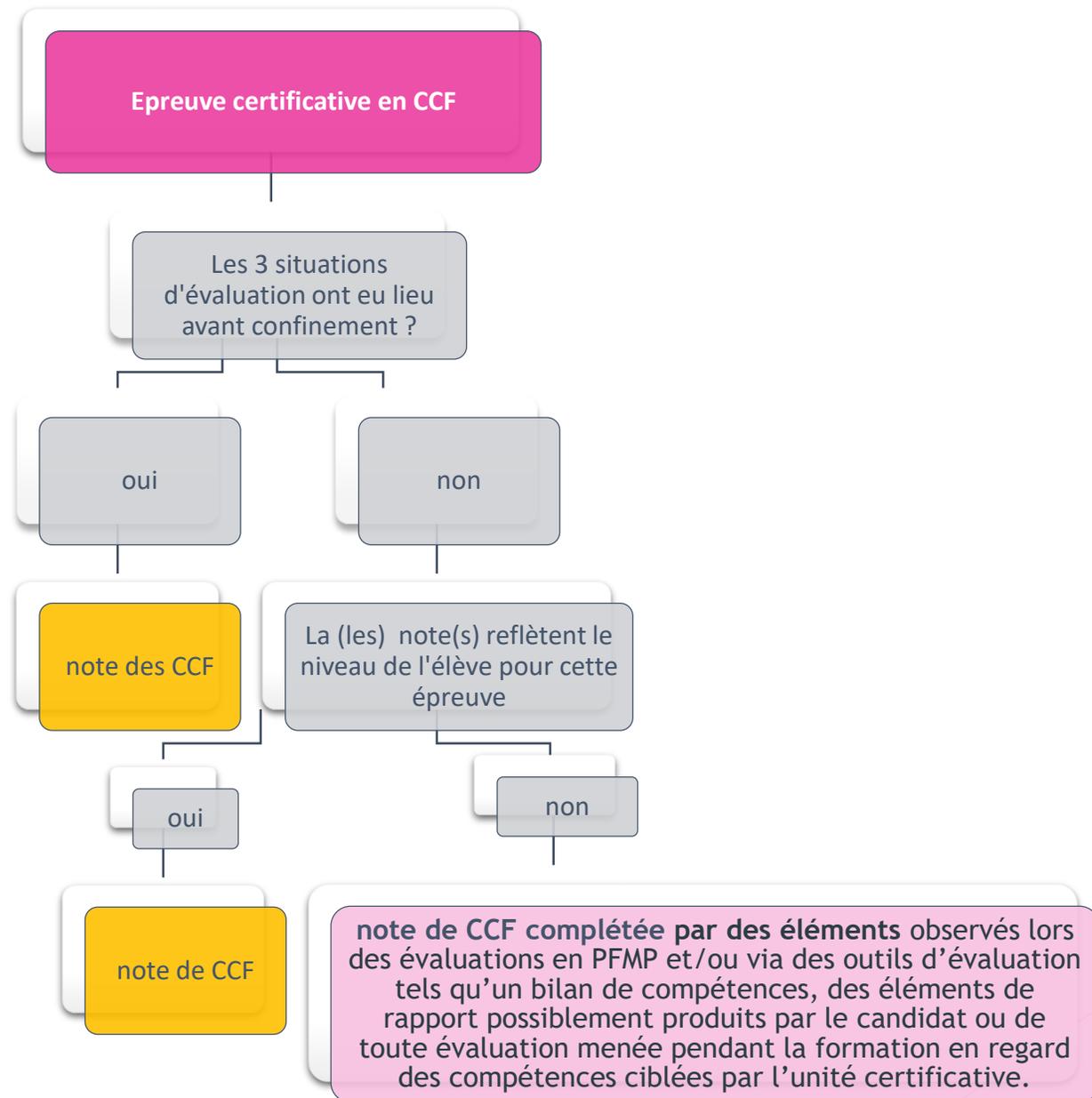
Si seule une situation d'évaluation a pu avoir lieu avant la fermeture des établissements, alors qu'il est prévu au moins deux situations d'évaluation au référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme concernée, la proposition de note résultant de cette situation d'évaluation est prise en compte en tant que note proposée pour l'unité. Cette proposition de note est retranscrite sur le livret scolaire, le livret de formation ou dossier de contrôle continu.

Si cette situation d'évaluation ne rend pas compte du niveau réel de l'apprenant, la note proposée pour l'unité prend appui sur cette situation d'évaluation ainsi que sur des éléments de contrôle continu.

# Épreuves évaluées en 2 situations de CCF

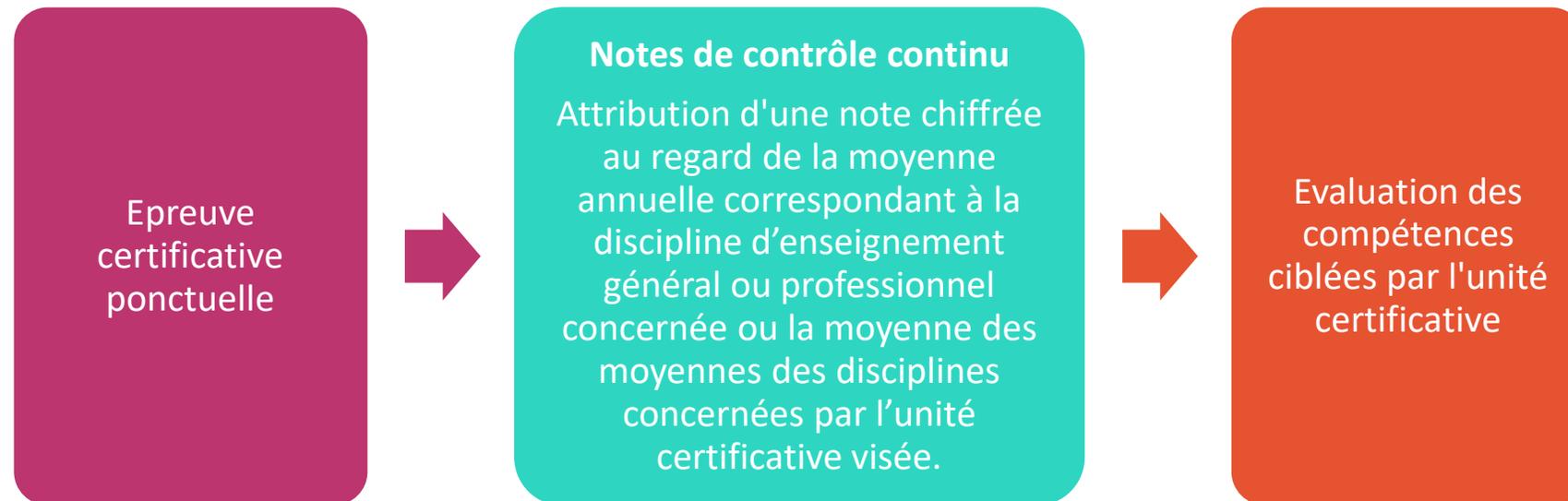


# Epreuves évaluées en 3 situations de CCF



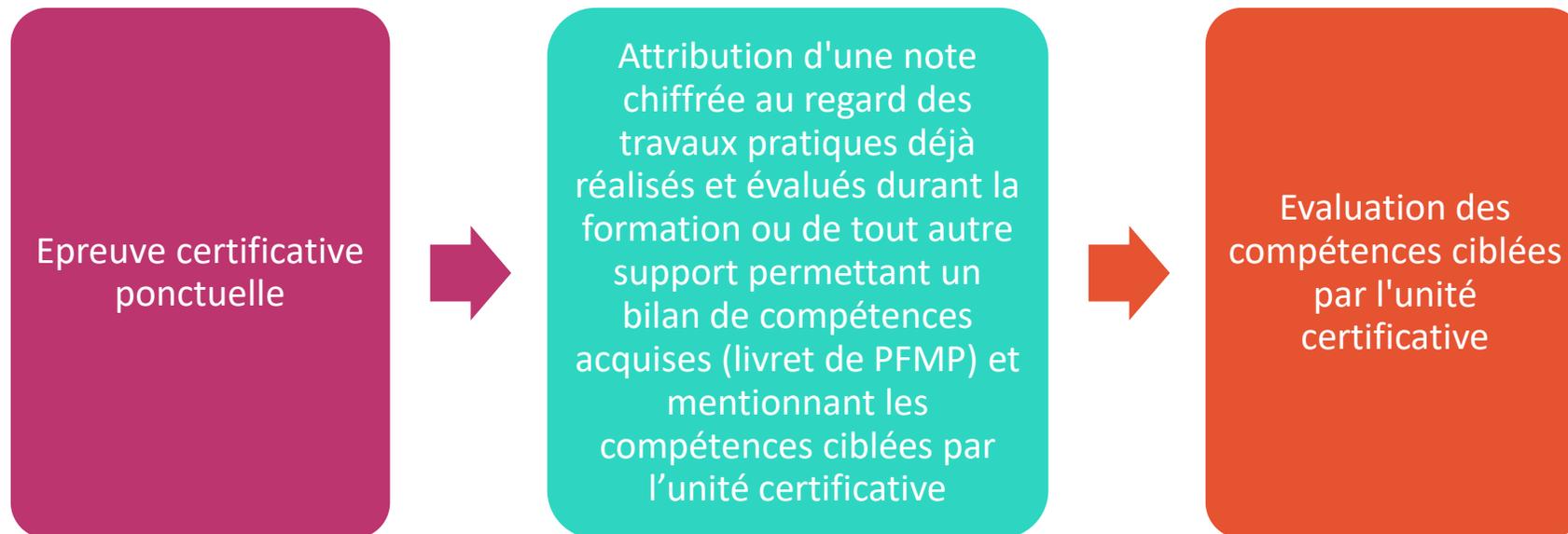
# Les unités visées sont des unités d'enseignement général ou professionnel

- ▶ Si l'unité visée est une unité d'enseignement général, le contrôle continu prend en compte la moyenne annuelle correspondant à la discipline d'enseignement général concernée.
- ▶ Si l'unité visée est une unité professionnelle, le contrôle continu prend en compte la moyenne correspondant à la discipline correspondante ou la moyenne des moyennes des disciplines correspondantes.



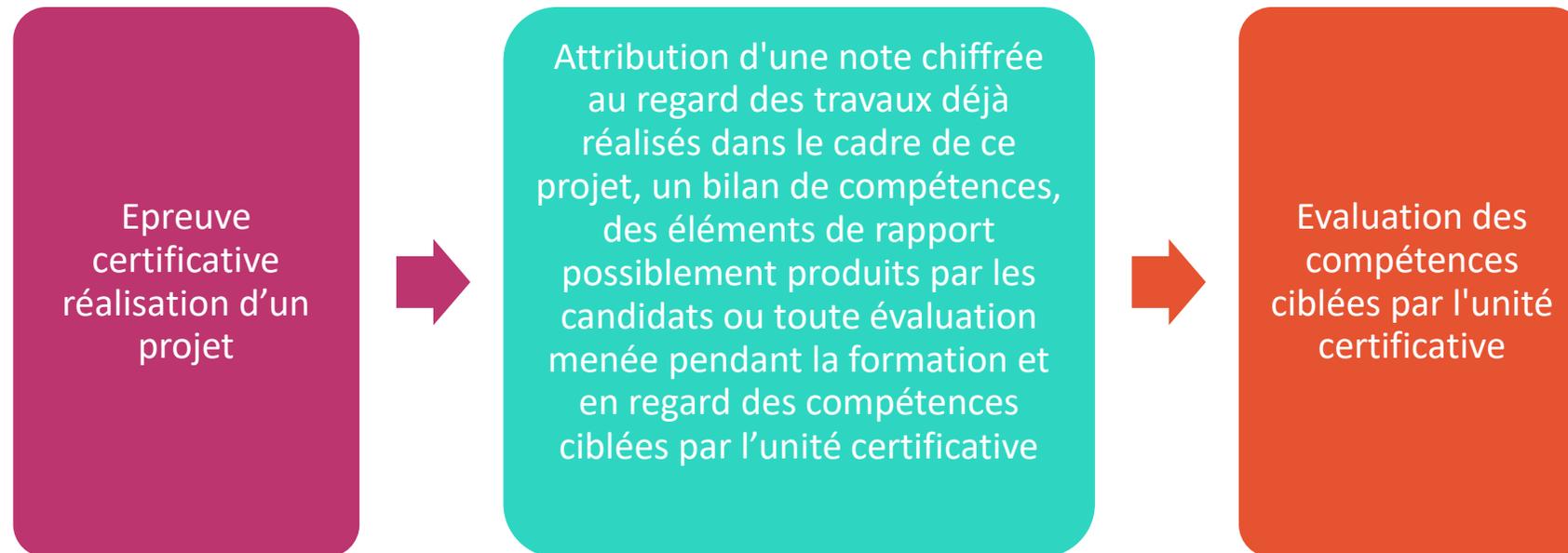
# Les unités visées intègrent des activités pratiques

- ▶ Si l'unité visée intègre des activités pratiques, le contrôle continu prend en compte les travaux pratiques déjà réalisés et évalués au cours de la formation ou tout autre support permettant un bilan de compétences acquises et mentionnant les compétences ciblées par l'unité certificative.



# Les unités visées intègrent la réalisation d'un projet

- ▶ Si l'unité visée intègre la réalisation d'un projet, le contrôle continu prend en compte les travaux déjà réalisés dans le cadre de ce projet, un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par les candidats ou toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative.



# Les livrets scolaires

Les livrets devront être adaptés et présentés par unités certificatives (épreuves d'examen) dans l'ordre du règlement d'examen.

Voir la maquette du livret annexe 1 de l'arrêté relatif aux modalités de délivrance des diplômes professionnels

Il est conseillé d'établir pour chaque candidat :

- la note d'examen retenue pour l'épreuve, (note obtenue par CCF ou/et par contrôle continu)
- la moyenne de la classe retenue pour l'épreuve,
- les éléments constituant la note retenue : disciplines concernées, évaluations chiffrées et/ou de compétences
- l'appréciation du ou des formateurs : évolution de l'engagement du candidat, des résultats et du niveau atteint

# Les appréciations sur le livret scolaire

- ▶ Le travail de synthèse pour retracer le parcours scolaire de l'élève que vous accomplissez lors de chaque session d'examen revêt cette année une importance singulière. Aussi plus que jamais les appréciations littérales auront un rôle déterminant pour chacun des candidats et témoigneront de leurs apprentissages, de leur motivation voire de leur progression durant l'ensemble de cette année scolaire.
- ▶ Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur l'opportunité que soient également valorisés :
  - des savoir-être et des savoir-faire construits chez les élèves (autonomie, engagement, responsabilité, coopération,...) durant la période d'enseignement à distance ;
  - l'expertise des personnels des équipes éducatives qui ont fortement accompagné les élèves et fourniront d'autres regards sur ces derniers.
- ▶ Ainsi, les élèves qui n'auront pas pu se connecter à distance ne seront pas pénalisés et dans le même temps, les élèves qui auront su prendre des initiatives au service du collectif (entraides, relais du professeur principal, ...) ou de leurs apprentissages (participation, rendus, interactions avec les professeurs, ...) seront valorisés.
- ▶ Il s'agit, à travers ces appréciations les plus contextualisées possibles, d'éclairer le travail du jury, notamment dans le cadre de l'attribution de l'examen ou de mentions.

# Merci à tous pour votre participation

N'hésitez pas à me solliciter par mail ou par téléphone pour toutes questions relatives à l'attribution des notes d'examen.

✉ [Jocelyn.grivaud@ac-bordeaux.fr](mailto:Jocelyn.grivaud@ac-bordeaux.fr)

📞 06 18 54 29 79

Note de service de la DGESCO relative aux modalités des examens professionnels :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013579N.htm>

